

Le 30 mai 2011

Madame, Monsieur,

Il est de notre devoir de vous communiquer diverses informations concernant :

- l'emploi du temps de nos élèves durant les derniers jours de cette année scolaire,
- l'horaire des manifestations organisées pendant cette période,
- l'horaire des examens et des délibérations.

EXAMENS

Les examens de la seconde série seront organisés :

- à partir du mardi 7 juin pour les élèves du troisième degré;
- à partir du mercredi 8 juin pour les élèves du deuxième degré;
- à partir du mardi 14 juin pour les élèves du premier degré.

Ces examens prendront fin, au plus tard :

- le mercredi 22 juin pour tous les élèves.

DELIBERATIONS

Communications des résultats des délibérations :

<i>Classes</i>	<i>Affichage des résultats</i>
5èmes Renan	Le jeudi 23 juin à 15h00 (à Renan)
5èmes Roodebeek	Le jeudi 23 juin à 16h00 (à Renan)
Rhétoriques	Le jeudi 23 juin vers 17h30 (<u>proclamation</u> à Renan)
4èmes Renan	Le vendredi 24 juin à 10h00 (à Renan)
4èmes Roodebeek	Le vendredi 24 juin à 11h30 (à Roodebeek)
3èmes Renan	Le vendredi 24 juin à 14h00 (à Renan)
3èmes Roodebeek	Le vendredi 24 juin à 16h00 (à Roodebeek)
2èmes Roodebeek	Le vendredi 24 juin à 17h00 (à Roodebeek)
2èmes Renan	Le lundi 27 juin à 10h30 (à Renan)
1ères Renan (+ 1 ^{ère} complém.)	Le lundi 27 juin à 14h00 (à Renan)
1ères Roodebeek (+ 1 ^{ère} complém.)	Le lundi 27 juin à partir de 15h30 - au fur et à mesure de l'avancement des délibérations (à Roodebeek)

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**PRET DES LIVRES**

La remise des livres scolaires au service du «prêt des livres» se fera entre le 22 et le 29 juin ; les élèves concernés sont priés de se présenter à l'école à l'heure indiquée suivant les modalités qui leur seront communiquées. Ils se doivent de quitter l'établissement dès la fin des formalités.

ACTIVITES

Les professeurs étant retenus par les derniers examens, les délibérations et les concertations, aucun cours normal ne pourra être proposé aux élèves durant les journées du jeudi 23, du vendredi 24 et du lundi 27 juin.

DISTRIBUTION DES BULLETINS ET CONSULTATION PROFESSEURS-ELEVES

Le mardi 28 juin, les élèves auront la possibilité de consulter leurs copies d'examens et, le cas échéant, d'avoir tous les renseignements utiles relatifs aux examens de passage.

- Les bulletins seront distribués à 8h30 dans chaque implantation.
- De 9h00 à 12h00, les élèves voyageront de classe en classe pour voir leurs professeurs qui, eux, se trouveront dans un local déterminé.
- Les consultations de copies et la distribution des bulletins sont accessibles uniquement aux élèves de l'AFB. Les parents sont eux invités à assister à la réunion des parents (à partir de 16h00).
- Les professeurs travaillant dans les deux implantations feront la navette à la récréation de 10h30 suivant un schéma qui sera affiché à l'entrée de l'école.
- Tous les autres professeurs seront présents de 9h00 à 12h00 dans l'implantation dans laquelle ils enseignent.

Les élèves du premier degré présents à l'école le matin ne seront pas autorisés à quitter celle-ci avant 11h00 (sauf autorisation écrite des parents). Les arrivées et les départs des élèves seront contrôlés à l'entrée de chaque implantation.

REUNION DES PARENTS

Le mardi 28 juin, de 16h00 à 19h00, se tiendra en nos locaux de l'avenue de Roodebeek, une réunion parents/professeurs : les enseignants pourront être consultés une dernière fois avant les vacances au sujet des échecs encourus, du choix d'une option, d'une réorientation éventuelle.

Ils donneront, si ce n'est déjà fait, les conseils nécessaires pour présenter les examens de passage.

Les copies des examens de juin de votre enfant pourront également être consultées.

DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix offerts par les autorités communales, l'Association des Amis de l'Athénée, les Anciens de Fernand Blum et d'autres généreux donateurs se déroulera le mercredi 29 juin à **17h30** dans le préau de notre section «Roodebeek».

Les lauréats (dûment avertis lors de la distribution des bulletins) se doivent d'assister à l'ensemble de cette cérémonie officielle à laquelle sont également conviés leurs parents. Leur tenue, correcte, sera adaptée aux circonstances. Aucun prix ne sera remis à un autre moment.

REGLEMENT DES ETUDES et RECOURS

Le règlement des études, remis aux parents lors de la première inscription, peut-être consulté sur notre site www.afblum.be.

Date limite pour l'introduction d'un recours : le mercredi 29 juin 2011 à 15h30 pour les délibérations de juin et le vendredi 9 septembre à 15h30 pour les délibérations de septembre.

EXAMENS DE PASSAGE

Les examens de passage auront lieu suivant l'horaire repris ci-dessous; ils seront organisés **dans les locaux de notre section «Renan»**.

<i>Jeudi 1^{er} septembre</i>	<i>Vendredi 2 septembre</i>	<i>Lundi 5 septembre</i>
08h00 : histoire	08h00 : biologie/sciences	08h00 : mathématique
09h00 : géographie	09h00 : anglais/éduc. par la techno	10h00 : communication
11h00 : chimie	11h00 : physique/dessin	11h00 : informatique/allemand
		Education physique : sur R-V
13h30 : néerlandais	13h30 : morale/religion	
15h30 : latin/grec/sc. Eco./esp	14h30 : français	

Conformément aux articles 3 et 7 du Règlement des études, « les examens de repêchage sont notés sur 100 »

et « la condition générale du réussite est d'avoir obtenu **50 % dans chacune des branches notées (60 % en français)** ». Cette dernière disposition étant d'application en juin comme en septembre.

Délibération : le lundi 5 septembre à partir de 13h30.

Communication des résultats par affichage :

- le jour même, à partir de 14h30, au fur et à mesure de l'avancement des délibérations, dans les locaux de l'avenue Renan pour les élèves de la section «Renan», dans les locaux de l'avenue de Roodebeek pour les élèves de la section «Roodebeek» ;
- le lendemain à partir de 8h00 ;
- Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les élèves devant présenter des examens de passage pourront profiter du prêt des livres pendant les vacances ; les modalités en seront précisées par les responsables.

SECRETARIATS

Les secrétariats de nos deux sections seront ouverts jusqu'au 30 juin (de 8 à 12h20 et de 14h00 à 16h30), du 1^{er} au 7 juillet, ainsi que du 25 au 31 août (de 9 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, fermeture le mercredi après-midi) et à partir du 1^{er} septembre (de 8 à 12h20 et de 14h00 à 16h30).

RENTREE DES CLASSES

La rentrée effective des classes est fixée au **mardi 6 septembre 2011**, à 8h00 pour les élèves de 1^{ère} année, à 9h00 pour les élèves de 2^{ème} année (et de 1^{ère} complémentaire), à 10h30 pour les élèves de 3^{ème} année, à 11h30 pour les élèves de 4^{ème} année, à 14h00 pour les élèves de 5^{ème} et de 6^{ème} années.

Nous espérons, Madame, Monsieur, que ces renseignements vous seront utiles et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Ph. Martin
Proviseur

P. Tisaun
Préfet des Etudes

Je soussigné(e)(nom, prénom)
père / mère / tuteur (*) de
l'élève(nom, prénom).....(classe)

déclare avoir pris connaissance du présent courrier relatif à l'organisation de la fin de l'année.

Date:

Signature:.....